



MOBILITES DURABLES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant :

Nom/Société :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. :

E-mail :

Versement de l'aide financière à :

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

N° compte/IBAN :

Mesures en faveur de la mobilité :

Achat de scooter :

Marque : Modèle :

Prix (CHF) : Vendeur :

Achat de voiture :

Marque : Modèle :

Prix (CHF) : Vendeur :

Achat de vélo électrique :

Marque : Modèle :

Prix (CHF) : Vendeur :

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Facture du vendeur

Preuve de paiement

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant

Mobilités durables

Conditions pour l'octroi des aides financières communales

| MOBILITES DURABLES | |
|---|--|
| ACTIONS | CONDITIONS PARTICULIERES |
| Achat de scooter, de voiture et de vélo électrique Scooter = 10% du coût Vélo électrique = 10% du coût | 1) Achat d'un véhicule neuf, auprès d'un concessionnaire vaudois agréé. 2) Un seul véhicule par foyer et par entreprise, domiciliés à Chardonne. 3) Le montant maximum de la subvention est de CHF 500.— pour les scooters, de CHF 1'000.— pour les voitures et de CHF 300.— pour les vélos électriques. |

Les demandes seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée et de la somme disponible sur le fonds communal pour l'énergie et le développement durable.

Lieu et date :

Le requérant :

NE PAS COMPLETER

Traité en séance de la Commission de développement durable le :

Calcul de la subvention :

.....
.....
.....

Montant octroyé :

Visa de deux membres de la Commission

Nom :

Nom :

Signature :

Signature :

Visa de la Municipalité

Chardonne, le